

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Sixième réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information (IIM/SG6)

(*Nairobi*, *31 juillet* — *3 août 2023*)

Point 8 : Examen du mandat et du programme de travail du Sous-Groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information (IIM/SG)

WP8.1 — Examen du mandat et du programme de travail du Sous-groupe IIM

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

La présente note de travail examine le mandat du Sous-groupe IIM et formule des propositions de modification dudit mandate et du programme de travail

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.

RÉFÉRENCE(S):

- Manuel de procédures d'APIRG
- Mandat sous-groupe IIM
- Rapport de la réunion APIRG/25

Objectif stratégique

■ B – Capacité et Efficacité de la navigation aérienne

1. INTRODUCTION

- 1.1 Créé par l'APIRG, l'IIM/SG a pour mission de soutenir la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et d'exercer des activités spécifiques devant permettre à l'APIRG de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités dans les domaines CNS, AIM et MET.
- 1.2 Pour remplir ses fonctions, le Sous-groupe , suit les orientations édictées par l'APIRG et, entre autres, i) assure l'exécution des projets devant soutenir les États dans les domaines MET, AIM et CNS conformément à la méthodologie ASBU et aux objectifs régionaux de performance qui permettront aux États de mettre en œuvre les SARP et les exigences régionales ; ii) identifie et collecte, État par État, les informations sur les carences dans les domaines MET, AIM et CNS conformément à la méthodologie uniforme approuvée par le Conseil et aux orientations de l'APIRG, analyse et propose des solutions ; rend compte des progrès accomplis et des obstacles que le Sous-groupe ne peut surmonter.
- 1.3 Le mandat du Sous-groupe clarifie la façon dont le Sous-groupe doit remplir sa mission. Pour optimiser les performances du Sous-groupe IIM, la réunion est invitée à reviser le mandat du Sous-groupe et à proposer des mises à jour, le cas échéant, en vue d'un examen approfondi par l'APIRG.

2. ANALYSE

- 2.1 La vingt-cinquième réunion du Groupe régional de planification et de mise en œuvre (APIRG/25) qui s'est tenue à Kigali du 7 au 11 novembre 2022, a examiné et approuvé la Décision 25/13, les projets IIM reconfigurés afin de les harmoniser avec les dispositions du Plan mondial de navigation aérienne (GANP).
- 2.2 La réunion se rappellera aussi la Décision 25/14 de la réunion APIRG/25 portant clôture des activités des équipes des projets AIM/1, AIM/2 et AIM/3 du Sous-groupe IIM. Dans le même temps, par ses décisions 25/15 et 25/17, la réunion a approuvé i) deux nouveaux projets dans le domaine AIM destinés à aider les États à améliorer la qualité de l'information aéronautique, et la mise en œuvre des ensembles de données cartographiques d'aérodrome et des ensembles de données de procédures de vol aux instruments, et ii) deux nouveaux projets dans le domaine MET afin de soutenir les États dans la mise en œuvre normes de compétence du personnel de météorologie aéronautique et la réduction du taux d'indisponibilité des données OPMET dans la Région.
- 2.3 Pour améliorer l'efficacité des projets d'APIRG, la Conclusion 25/12 de la réunion APIRG/25 a appelé le Secrétariat à coordonner avec les États et les organisations la revision de la liste des membres des équipes de projet. La liste révisée des membres des équipes de projet, y compris les membres des équipes de nouveaux projets figure dans l'Appendice A de la présente note de travail.
- 2.4 Le Sous-groupe se souviendra que la réunion APIRG/25 a examiné et actualisé son programme de travail. Conformément à la pratique normale des organes subsidiaires d'APIRG, la réunion est invitée à examiner et actualiser le mandat du Sous-groupe IIM qui figure dans l'Appendice B à la présente note de travail. Le mandat actualisé décrit les objectifs, les fonctions essentielles, les tâches, et les méthodes de travail, la composition et le processus de compte rendu du Sous-groupe.
- 2.5 La réunion est aussi invitée à examiner et à actualiser le programme de travail du Sous-groupe IIM qui figure dans l'**Appendice C**, en tenant compte de l'analyse ci-dessus

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

- 3.1 La réunion est invitée à :
 - a) Prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail ;
 - b) Examiner, et actualiser, le cas échéant, le mandat du Sous-groupe IIM qui figure dans l'**Appendice B** de la présente note de travail;
 - c) Examiner et actualiser le programme de travail du Sous-groupe IIM en tenant compte des activités dudit sous-groupe approuvées par la réunion APIRG/25 et qui figurent dans l'Appendice C.
 - d) Examiner la liste révisée des membres des équipes de projet, et celle des nouveaux membres des équipes de projet, qui figurent dans l'**Appendice D** de la présente note de travail.